

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

778^{ème} séance

Mardi 8 avril 2008, à 15 heures

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 778^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je tiens à vous informer du programme de travail de cette après-midi. Nous poursuivrons l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace", et du point 13 de notre ordre du jour, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-huitième session".

Je tiens à rappeler aux délégués qu'à la suite de cette séance, il y aura une réception à l'occasion de la tenue de la quarante-septième session du Sous-Comité juridique du COPUOS sur invitation des États-Unis, au restaurant du Centre international de Vienne.

Y a-t-il des questions ou des commentaires concernant ce programme ? Apparemment il n'y en a pas. Nous agirons dans ce sens.

Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames, Messieurs, je vous invite à

poursuivre l'examen de notre point 12, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace". Je n'ai pas d'orateurs inscrits sur ma liste en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour. Je m'adresse à vous. Y a-t-il une délégation qui souhaite s'exprimer à ce titre cette après-midi ? Il n'y en a pas. Nous continuerons l'examen du point 12 de notre ordre du jour, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace", demain matin.

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-huitième session (point 13 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Quant à moi, je vous invite à poursuivre l'examen du point 13, "Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-huitième session".

La délégation du Brésil souhaite prendre la parole.

M. A. TENÓRIO MOURÃO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation du Brésil est heureuse que la question du renforcement des capacités dans le cadre du droit spatial a été ajoutée à l'ordre du jour du Sous-Comité. Nous attachons une grande

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



priorité à la question et nous pensons que ceci concerne l'essence même des besoins fondamentaux des pays en développement en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes heureux de pouvoir participer activement de façon à remédier au déficit en matière de connaissances.

Nous avons été heureux des résultats de la réunion qui a eu lieu en décembre 2007. A cette occasion, nous étions représentés par le Pr Filho et le Dr Sauzen, Directeur du Campus brésilien du Centre régional des Nations Unies pour les sciences spatiales et l'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, CRECTELEC. Ce centre est l'un des principaux outils pour ce qui est du développement des capacités dans notre région. Le centre est actuellement dirigé par le Mexique et le Brésil avec des corpus dans l'État mexicain de Puebla et à Santa Maria dans la région sud du Brésil. Nous attendons que d'autres pays se joignent à nous dans le cadre de ce centre. Le secrétariat du centre a été récemment transféré au Mexique où le Dr Sergio Camacho Lara, qui pendant longtemps a œuvré dans le cadre du Bureau des affaires spatiales, a été désigné nouveau secrétaire général et prend ainsi la suite du Dr Marquez Da Costa. Le développement de cours en droit spatial fait partie du plan de travail du Dr Camacho pour 2008. Comme à l'accoutumée, ces cours devraient profiter à tous les pays de l'Amérique latine et de la région des Caraïbes.

Le Brésil est heureux de coopérer avec l'Argentine dans le domaine du droit spatial. En 2007, en vue d'établir un centre de droit spatial, nos pays sont convenus d'un programme bilatéral pour le développement d'études en droit spatial qui prévoit la tenue d'ateliers conjoints. Nous nous engageons à vous tenir au courant de nos activités à cet égard. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Grand merci, M. le représentant du Brésil. Vous avez évoqué le point 11 de notre ordre du jour, à savoir le "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Vous avez souligné la grande priorité que votre pays attache à cette question. En outre, vous avez évalué les résultats de la réunion des Nations Unies visant la promotion de l'éducation au droit spatial et plus particulièrement, vous avez évoqué la part active que votre pays a prise à ces discussions. Votre pays était représenté par le Pr Filho et le Dr Sauzen, Directeur du Campus brésilien du Centre régional des Nations Unies pour les sciences spatiales. En outre, vous avez évoqué ce centre régional qui est important dans ce domaine, et vous nous avez informés de ce qui suit, à savoir que le secrétariat de ce centre régional a été transféré à Mexico. Ceci est une bonne nouvelle pour nous tous, car le

Dr Sergio Camacho Lara qui pendant de nombreuses années a œuvré au Bureau des affaires spatiales, assume le rôle de secrétaire général et prend ainsi la succession du Dr Marquez Da Costa. Ensuite, vous nous avez parlé des activités du Dr Camacho. Il prévoit également le développement de cours en droit spatial, parmi les activités. Ensuite, vous nous avez parlé de la coopération entre le Brésil et l'Argentine, à savoir deux pays qui sont réputés pour leur tradition dans le domaine du droit spatial.

La délégation de la Grèce. Vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Bonne après-midi. Quant à moi, je voulais vous dire ce qui suit. Au début de nos travaux, un curriculum a été préparé. Il concerne l'éducation au droit spatial par le biais des centres régionaux. Auparavant je n'étais pas au courant et en fait je ne sais pas comment ce curriculum a été élaboré et préparé. Voilà pourquoi je suis quelque peu surpris, car comme vous le savez pertinemment, j'aime beaucoup participer à ces réunions, je déploie des efforts dans ce domaine et nous avons également ce centre de l'Europe centrale et orientale qui pose problème, comme vous le savez tous. Vous vous en souviendrez, l'année dernière, j'avais communiqué certains doutes, je les avais exprimés notamment en ce qui concerne la fondation de la sécurité spatiale. Finalement, nous avons un statut d'observateurs permanents, je vous présente mes excuses, mais ce faisant je tiens à souligner le travail important qui est réalisé. Il y a peu de temps, nous avons été saisis d'une revue 2007, "Sécurité spatiale 2007", qui contient des informations importantes concernant les aspects politiques, juridiques et autres dans ce domaine, et je dirais que cette institution publie cette revue depuis 2003. Dans ce contexte, je félicite cette fondation de publier cette revue et de réaliser des travaux dans ce domaine. Je dirais qu'il s'agit là d'un excellent instrument destiné à tous les chercheurs. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la Grèce pour ses observations. Pour ce qui est du premier point, je voudrais dire que la convocation du groupe d'experts est une convocation qui a été faite sur initiative du Bureau des affaires spatiales. Je vais donner la parole au secrétariat du Comité qui va nous en dire un petit peu plus et qui va expliquer pourquoi ils ont décidé de convoquer une telle réunion.

Je voudrais également faire une observation sur le deuxième point que vous avez évoqué, à savoir la fondation. Il y a eu quelques réticences, ici

ou là, de la part de certaines organisations non gouvernementales qui sont en train de mettre des programmes pour la paix dans l'espace, mais je pense qu'au sein du Sous-Comité il y a eu des réticences qui ont été exprimées, mais ces réticences ont été énoncées lors des sessions du Comité, et c'est le Comité qui devait décider de l'admission de cette fondation. Je voudrais également rappeler que la demande de cette fondation a été appuyée par plusieurs délégations, y compris la délégation de mon propre pays. Il avait été décidé que même si la décision finale sur l'admission devait être arrêtée dans le cadre de la session de cette année, il avait également été décidé que cette fondation pouvait participer de façon provisoire à la session de ce Comité. C'est ce qui a été fait lors de la session du Sous-Comité scientifique et technique et je ne sais pas si la fondation est représentée ici au sein du Sous-Comité juridique mais cette participation provisoire portait également sur cette session du Sous-Comité juridique.

Voilà ce que j'avais à dire en réponse aux deux points que vous avez soulevés. Je donne maintenant la parole au secrétariat du Sous-Comité.

Mme [??] (Bureau des affaires spatiales - Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est de la réunion qui s'est tenue en décembre, réunion qui avait pour objectif d'entamer l'élaboration d'un cours fondamental sur le droit spatial, cette réunion a été organisée en décembre, l'intention était de se prononcer sur une recommandation du Sous-Comité de l'année précédente, qui avait demandé au secrétariat d'envisager l'élaboration d'un tel programme.

Il y a un petit groupe de personnes qui se sont réunies, il s'agissait de directeurs de centres, parce qu'à l'époque on souhaitait que ces cours commencent dans le cadre des centres régionaux, et il y a également des éducateurs qui ont participé à cette réunion. Il s'agissait d'une réunion de deux jours. Nous avons commencé par discuter des difficultés auxquelles se heurtaient les centres, nous avons discuté également de la structure et nous avons également discuté du programme en tant que tel. Il fallait que le programme s'inscrive dans les cours qui étaient déjà donnés dans le cadre des différents centres. En conclusion, la réunion a commencé à mettre en place un premier jet pour un programme. Vous avez un résumé de cette réunion, il s'agit du document AC.105/108 et je voulais également rappeler que le groupe continue à travailler et travaille par échanges de courriels et lorsque cela est possible, ils se réunissent dans le cadre d'autres réunions internationales, et le premier jet, le projet de programme, lorsque ce projet pourra vous être présenté, ce projet vous sera

distribué. Nous espérons que d'ici la prochaine session du Sous-Comité, il sera possible de distribuer ce premier jet. Mais pour le moment, il ne s'agit que d'un petit groupe de travail qui n'a élaboré que les premiers points d'un programme éventuel. Donc, ce groupe est loin d'avoir finalisé ses travaux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la secrétaire adjointe pour avoir répondu aux observations qui avaient été faites par la Grèce. La Grèce, vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier le secrétariat pour ses explications, mais je souhaiterais réitérer les questions que j'ai posées tout à l'heure. Qui a décidé d'inviter les éducateurs et les directeurs des différents centres et quels sont les critères qui ont été utilisés pour lancer ces invitations? Car nous nous n'avons pas été informés par le Bureau des affaires spatiales, nos ambassades ici n'étaient pas au courant. Et ce que je voudrais savoir surtout, quels sont les critères? Comment est-ce que ces spécialistes ont été invités? Parce qu'ici il y a des spécialistes qui n'ont pas été invités.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie. Le secrétariat.

M. [??] (Bureau des affaires spatiales - Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie. Je vais essayer de répondre à ce qui a été dit ici. Le groupe n'est pas un groupe à composition limitée, il s'agit d'un processus évolutif et comme cela a été dit, encore une fois, c'était une première tentative. Il s'agit d'un programme pluriannuel donc il faut de toutes les façons, à un moment ou à un autre, travailler au sein du Sous-Comité. Pour ce qui est du rapport, le document 108, vous avez une liste des participants à cette première consultation officielle. Le Bureau a invité les participants à cette réunion en tenant compte du fait qu'il fallait que le groupe soit restreint et nous essayons toujours de respecter un certain équilibre géographique. Voilà quel a été notre premier objectif. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le secrétariat pour ses explications supplémentaires. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer sur le point 13 de l'ordre du jour? Ce n'est pas le cas.

Mesdames et Messieurs, le secrétaire du Sous-Comité me fait savoir que le secrétariat a préparé un non document incluant tous les sujets qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Sous-Comité. Ce non document inclut tous les points qui

devraient être inclus dans l'ordre du jour provisoire. Ce document reprend l'ordre du jour de cette session-ci et les points supplémentaires. Donc, on a inclus les points à l'ordre du jour habituels et on a ajouté les différents points qui ont été proposés, et on a également inclus les points que certaines délégations souhaitaient rediscuter dans le cadre de la prochaine session. Nous avons également les points énoncés dans le programme de travail, donc le programme de travail portant sur quatre ans, depuis 2007 jusqu'en 2011, et vous avez le programme de travail pour 2009, "Examen des réponses reçues", afin de mieux comprendre la façon dont les États membres ont régleménté les activités spatiales gouvernementales et non gouvernementales. C'est un point qui a déjà été appuyé par le Sous-Comité et appuyé par l'Assemblée générale dans sa résolution.

À la deuxième page de ce document, vous verrez qu'il y a de nouveaux points pour la quarante-huitième session. Vous avez les sujets du colloque de cette année sur les implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial et j'ai déjà donné lecture ce matin des différents points, je ne vais par conséquent pas les réitérer ici. Vous avez également une liste de thèmes qui ont été suggérés par différentes délégations au cours des années écoulées et cela figure dans votre document.

Nous avons également des propositions pour de nouveaux points à ajouter à l'ordre du jour, donc il s'agit de propositions qui ont été faites lors de l'échange de vues dans le cadre de cette session-ci. Donc, il s'agit d'échanges d'informations sur les règles nationales pour la réduction des débris spatiaux et les mesures pour la mise en œuvre volontaire des Directives du COPUOS. Il s'agit d'un point qui a été proposé, comme l'indique le document, par l'Italie et par l'Ukraine. Il s'agit d'un point qui a également été examiné de façon officieuse et peut-être que l'on modifiera le libellé de ce point, cela dépendra du résultat des consultations officieuses. Vous avez également un b) avec trois points de suspension. Cela signifie que si vous souhaitez inclure un autre point, ce point sera ajouté ici.

Voilà ce que j'avais à dire en guise d'introduction de ce non document. Ce non document vous a déjà été distribué, vous l'avez donc sous les yeux. Avez-vous des observations à faire ? Nous ne sommes pas obligés de conclure le débat sur ce non document aujourd'hui, car nous avons encore le temps de le faire demain matin. Mais n'hésitez pas à intervenir si vous avez des observations à faire. Le débat est ouvert.

Pour ce qui est de la procédure, je souhaiterais faire les suggestions suivantes. Je

pense que nous pourrions commencer par le début de la liste et nous verrons quels sont les points sur lesquels il y a déjà accord et de cette façon cela nous permettra de voir sur combien de points nous devons continuer à discuter, et cela nous permettra de bien comprendre quelle est la situation. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette procédure ? C'est bien le cas. Je vous remercie de votre coopération.

Nous en sommes au point habituel. "Ouverture de la session". Il n'y a plus besoin d'ajouter "Élection du Président" parce que de toute façon j'ai été élu pour un mandat de deux ans, donc je serai encore ici lors de la prochaine session.

N° 2. "Déclaration du Président". Cela sera fait.

N° 3. "Echange de vues général". Cette année, je pense que l'échange de vues a été tout à fait constructif et très intéressant. C'est à vous de décider si vous souhaitez que cette expérience se poursuive l'année prochaine.

Quatrième point. "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". Il a déjà été décidé que ce point figure à l'ordre du jour de notre prochaine session et une décision également a été arrêtée concernant le groupe de travail. Je pense qu'il n'y a pas de problèmes pour ce qui est du point 4.

Point 5. "Information concernant les activités des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du droit spatial". Il s'agit d'un point ordinaire. Les rapports présentés par les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales sont présentés par écrit et oralement pendant la séance et ces rapports ont été particulièrement utiles.

Point 6. "Questions relatives à: a) La définition et la délimitation de l'espace; b) Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Je pense que nous allons examiner le rapport du groupe de travail sur cette question, sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace, car c'est sur ce sujet que le groupe de travail a été créé à nouveau cette année et ce rapport sera étudié jeudi. Pour ce qui est du b), il s'agit d'un point tout à fait habituel de notre ordre du jour. Je pense par conséquent que nous allons garder le 6 b).

Pour ce qui est des points distincts à discuter. Point 7. "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace", il a été recommandé lors du débat sur ce point, que l'on garde ce point à l'ordre du jour de la session à venir et je pense qu'il n'y a pas eu opposition sur cette proposition. Ce

que l'on peut dire c'est qu'il y a déjà accord sur le point 7.

Point 8. "Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Là également il y a eu des rapports qui ont été présentés par l'observateur de l'UNIDROIT. Ce rapport a été lu par notre collègue d'Italie, le Pr Marchisio, qui préside le groupe des experts intergouvernementaux de l'UNIDROIT. Cette question a été débattue et plusieurs délégations ont souhaité que ce point soit discuté à nouveau lors de notre prochaine session, car les consultations se poursuivent au sein de l'UNIDROIT, donc il serait très important d'obtenir des informations sur le résultat de ces consultations.

Point 9. "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". Il s'agit d'un point qui avait été présenté à l'origine par la délégation d'Afrique du Sud. Plusieurs délégations avaient été d'accord avec l'inscription de ce point à l'ordre du jour de cette année. Je pense que nous avons eu un débat particulièrement fructueux sur ce point et l'Afrique du Sud et d'autres délégations ont proposé que cette question reste inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité pour la prochaine session.

Nous en sommes maintenant au point de l'ordre du jour examiné dans le cadre du plan de travail. Donc là nous avons "Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique". Cette année, nous avons reçu des informations importantes sur les législations nationales de la part de plusieurs délégations et ce point de l'ordre du jour permet d'obtenir des informations supplémentaires à ce sujet. Pour 2009, il y a un sous point, "Examen au sein d'un groupe de travail des réponses reçues afin d'avoir une meilleure compréhension de la façon dont les États membres ont réglementé les activités spatiales, gouvernementales et non gouvernementales et ce conformément à une décision de l'Assemblée générale. Ce point figurera à l'ordre du jour de notre prochaine session. Vous avez également dans ce document des indications concernant les années à venir 2010 et 2011. Il s'agit là d'éléments qui vous sont transmis pour information. Je pense par conséquent qu'il y a un consensus sur le point de l'ordre du jour examiné dans le cadre du plan de travail.

Je pense par conséquent, Mesdames et Messieurs, à moins qu'il n'y ait des objections, je pense que pour ce qui est de tous ces points que je viens d'énoncer il y a accord. Tous ces points

figureront à l'ordre du jour de notre prochaine session.

La Grèce, vous avez la parole. Je voulais juste dire qu'avant de commencer à discuter du verso de ce document, il serait très important d'en arriver à un accord sur le recto, il s'agit des points 1 à 10.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, effectivement toutes ces questions pourraient être inscrites à l'ordre du jour de l'année prochaine. Nous souhaiterions juste ajouter un point au 6 b) et proposer une modification au point 8. Pour ce qui est du 6 b), vous vous rappellerez que lorsque je suis intervenu j'avais indiqué que l'article 44 de l'acte constitutif de l'UIT va de Minneapolis jusqu'à maintenant et porte sur l'orbite géostationnaire et porte également sur les autres orbites. Je voudrais par conséquent que l'on modifie légèrement le libellé du 6 b) afin d'être en conformité avec cet article de l'acte constitutif de l'UIT. Parce que ce point 6 b) devrait être actualisé, car en l'état il ne reflète plus la situation actuelle, car il faut utiliser les autres types d'orbites également, comme par exemple l'orbite basse. Donc, il faudrait revoir ce libellé au 6 b).

Maintenant pour ce qui est du point 8. Je voudrais que l'on remplace "examen" et que l'on dise "information sur la situation relative à" et il faudrait également parler de la convention de Cape de 2003. De cette façon, on saurait exactement de quelle convention il s'agit, parce qu'on parle par exemple de la Convention de Vienne, on parle de la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer, ainsi de suite. Je pense par conséquent qu'il faut le titre exact de la convention, "la Convention du Cape de 2003 sur" et après le reste resterait inchangé.

Voilà les modifications que je propose. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le délégué de la Grèce pour ses observations. Pour ce qui est du 6 b), vous avez proposé une modification du libellé et pour le point 8 également. Y a-t-il des réactions de la part des différentes délégations ? Les États-Unis, vous avez la parole.

M. [??] (États-Unis d'Amérique)
[interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais juste obtenir des informations. Qu'est-ce que l'on propose comme modifications au 6 b) exactement ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole à la Colombie.

M. [??] (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je me rappelle tout à fait qu'il y a eu un débat sur cette question et la Grèce était d'ailleurs intervenue de façon tout à fait constructive et avait indiqué qu'il fallait ajouter les autres orbites, comme cela est énoncé à l'article 44. Cela dit, Monsieur le Président, ce texte, ce libellé est un libellé qui a fait l'objet d'un consensus. Le débat sur cette question avait été un débat quelque peu complexe et le texte que nous avons sous les yeux est le résultat que nous avons obtenu à la suite d'un débat, donc on avait à l'époque discuté des dispositions des différents traités des Nations Unies et ainsi de suite. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il serait préférable de ne pas modifier ce libellé, surtout compte tenu du fait que la délégation de l'Équateur n'est pas ici présente, et cette délégation a toujours considéré cette question comme étant particulièrement sensible.

Par conséquent, Monsieur le Président, je voudrais vous demander que l'on garde ce libellé en l'état pour le moment. Nous allons, en ce qui nous concerne, mener des consultations avec la délégation de l'Équateur et nous verrons si éventuellement il est possible de modifier ce libellé. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Colombie. Vous avez demandé que l'on reporte la décision sur le 6 b) parce que le délégué de l'Équateur n'est pas présent ici. Les Pays-Bas, vous avez la parole.

M. [??] (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Bonne après-midi à tous. Pour ce qui est de la proposition de la Grèce sur le point 8 de l'ordre du jour, il nous serait très difficile d'accepter la proposition qui a été faite. En début de semaine, il avait été dit qu'il fallait essayer d'éviter les doubles emplois et il ne fallait pas que le Comité fasse exactement la même chose que le groupe qui travaille dans le cadre de l'UNIDROIT, et nous sommes tout à fait d'accord, il faut éviter de négocier les mêmes traités au même moment.

Cela dit, il y a deux questions très importantes. Premièrement, la relation entre le projet de protocole et les cinq traités et la possibilité d'inviter les Nations Unies à être l'entité chargée de superviser le tout. Nous avons suspendu le débat sur ce dernier point, mais nous y reviendrons probablement plus tard.

Pour ce qui est du premier point, nous estimons qu'il est très important d'en discuter, mais pour ce faire il faut attendre le résultat de

négociations. Je pense qu'il serait très important que le Sous-Comité soit saisi du texte final du protocole et de l'examiner avant qu'il ne soit soumis et de voir s'il y a compatibilité ou pas avec les cinq traités des Nations Unies. Je pense que la formulation actuelle nous permet justement de procéder de cette façon. Nous souhaiterions par conséquent garder le libellé actuel et je ne vois pas pourquoi il faudrait au lieu d'"examen" parler d'"information". Pour ce qui est du titre de la convention, nous sommes tout à fait prêts à nous montrer conciliants. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les Pays-Bas. Quant à moi, je souhaiterais attirer votre attention sur une question importante. Le point 6 b) c'est en fait l'aboutissement d'un consensus. Il s'agissait d'une question éminemment complexe qui avait exigé bon nombre d'efforts avant de parvenir à ce consensus. Voilà pourquoi ce libellé est repris de façon inchangé dans tous les ordres du jour car il avait fait l'objet d'un consensus au niveau de toutes les délégations et ceci concernait uniquement l'orbite des satellites géostationnaires et ne concernait donc pas les autres orbites. Il y avait donc ce problème de l'orbite des satellites géostationnaires et vous avez donc ici au point 6 le lien direct avec la définition et la délimitation de l'espace. À l'époque, il s'agissait d'une décision très équilibrée concernant ce a) et ce b) du point 6. Je tenais à vous rappeler ce point et je tenais à vous rappeler ces antécédents.

Deuxièmement, ceci vaut également pour le point 8, l'année dernière, lorsque nous en avons discuté et lorsque ceci a été approuvé, à savoir que ceci resterait à l'ordre du jour, on avait pesé le pour et le contre concernant les différents éléments, et c'est avec beaucoup de soin que l'on a sélectionné les termes "examen", "*examination and review*". On a donc parlé de "*examination and review*", et ici je mets bien l'accent sur les développements et non pas sur les résultats, il s'agit bien de développements. Ce sont donc tous les développements intervenus dans le contexte de l'initiative d'UNIDROIT, étant entendu que ces développements se poursuivraient cette année et éventuellement l'année à venir. Je tenais à préciser ceci avant de poursuivre le débat sur ces deux questions.

Pour ce qui est maintenant de l'autre observation qui a été faite concernant le point 8, le délégué des Pays-Bas a signalé la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et que l'on pourrait évoquer la Convention du Cape de façon à être aussi complets et précis que possible. Je voudrais

savoir s'il y a d'autres interventions. La délégation de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Moi aussi, par votre intermédiaire, je tiens à répondre au collègue des États-Unis. Il s'agit ici d'introduire par ce libellé l'idée relative aux autres orbites. Vous vous en souviendrez, au Sous-Comité scientifique et technique, et également au sein de notre Sous-Comité juridique et notamment les pays situés sous l'Équateur insistent sur l'utilisation des orbites sur une base égale et dans l'intérêt des pays en développement. Ceci est la citation *verbatim* de l'article 44 de la Constitution de l'UIT. Si nous concentrons notre discussion juridique sur le caractère et l'utilisation, et je dirais qu'il s'agit là d'une approche technique, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, nous oublions ce qui depuis des années est l'exigence principale des pays situés sous l'Équateur et d'autres pays situés dans d'autres régions mais ce sont des pays en développement. Voilà pourquoi, dans ce contexte, il est peut-être nécessaire, peut-être pas de moderniser, parce que Minneapolis a eu lieu il y a dix ans, mais peut-être je dirais que nous ne voulons pas nous braquer sur le passé et je pense qu'au Sous-Comité juridique, nous devrions être aussi dynamiques et évolutifs que possible.

Nous avons entendu un certain nombre d'explications. Je pense qu'elles ont donné satisfaction à la délégation des États-Unis, et le cas échéant, je suis en mesure de fournir davantage de détails. Pour ce qui est de l'examen et de la revue des développements, on pourrait dire information. Si l'on dit information c'est pour souligner que nous ne sommes pas compétents en la matière pour traiter du fond même de ce projet de protocole. Ceci est situé en dehors de notre mandat car nous ne sommes pas habilités à négocier au sein du Sous-Comité juridique quelque chose qui relève du droit privé à savoir le protocole en question.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Droit privé ?

M. [??] (Grèce) *[interprétation de l'anglais]* : ça c'est mon interprétation.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Alors qui le décide ?

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) *[interprétation de l'anglais]* : Je ne vous comprends pas. Vous parlez de tous les aspects du droit international liés aux activités spatiales, mais ceci ne concerne pas l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, ceci concerne les biens spatiaux, et à mon avis, à mon humble avis

ceci n'a rien à voir avec les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Indirectement.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) *[interprétation de l'anglais]* : C'est mon idée. Si le collègue néerlandais l'estime, et vous l'avez dit à juste titre, "Examen et revue" se concentre uniquement sur le développement et pas sur le fond du projet de protocole, je n'ai pas d'objection à conserver le libellé actuel, sinon je m'y oppose entièrement, à vous de préciser, Monsieur le Président. Est-ce que ceci ne concernera que les développements concernant le projet de protocole et ceci ne concerne donc pas le fond même du projet de protocole. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci, M. le délégué de la Grèce. Pour répondre à vos commentaires, je l'ai dit suffisamment clairement que l'on parle ici d'un examen de la revue des développements, je mets bien l'accent sur les développements. Mais c'est ce que vous avez demandé, je ne parle par du fond de ce projet de protocole, je parle uniquement des développements concernant le projet de protocole, donc des faits nouveaux concernant le projet de protocole. Je l'ai dit clairement ici, nous n'examinerons pas le fond même, mais les faits nouveaux concernant le projet de protocole et nous savons très bien que c'est UNIDROIT qui œuvre en la matière. Est-ce que c'est clair ? Donc vous êtes d'accord ? Merci d'être si compréhensif.

Nous entendons maintenant le Royaume-Uni.

Mme [??] (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Merci de nous fournir les antécédents de ce libellé concernant les deux points de l'ordre du jour en question. Vu les difficultés sous-tendant ce libellé, nous préférierions nous en tenir au libellé en l'état, à moins que notre collègue grec ait de fortes objections. Je me rallie aux Pays-Bas en ce qui concerne le point 8 de l'ordre du jour. Puisque ceci continue à être discuté dans le cadre d'UNIDROIT, je dirais que le libellé ici exprime ce que nous souhaiterions faire au niveau du COPUOS dans le contexte de la Convention. Donc nous préférierions que nous nous en tenions au libellé actuel. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci au Royaume-Uni, merci Madame. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite s'exprimer ? Grosso modo, nous sommes tombés d'accord sur le libellé du point 8 après l'explication fournie au délégué de la Grèce et il a compris mon point de vue.

Pour ce qui est du point 6, notre collègue de la Colombie a demandé que l'on reporte la décision. Il nous demande de faire preuve de patience jusqu'à ce que notre collègue équatorien soit des nôtres car lui aussi aura des commentaires à faire en ce qui concerne le libellé du point 6, car comme je vous l'ai déjà dit, le libellé du point 6 est l'aboutissement de longues négociations auxquelles ont participé la Colombie, l'Équateur, ainsi que d'autres délégations dont la mienne, et d'autres délégations dans la salle. Je dois dire que ceci était l'aboutissement de négociations très difficiles. Donc, pour ce qui est du point 6 et plus particulièrement, du point 6 b), nous ferons preuve de patience et nous reviendrons à l'examen de cette question une fois que notre collègue de l'Équateur sera des nôtres.

La délégation de la Colombie.

M. [??] (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. C'est plutôt un geste de courtoisie vis-à-vis de la délégation de l'Équateur, car comme vous le savez, la délégation de l'Équateur a toujours défendu cette question et souhaite qu'elle reste à l'ordre du jour. Comme vous l'avez dit, ceci est l'aboutissement de 15 années de négociations très difficiles et au sein du Sous-Comité, nous sommes enfin parvenus à ce consensus. Donc, s'il s'agit de modifier ce consensus, nous changerions de mode de travail, ce serait donc une question de discussion qu'il faudrait lancer, mais le moment n'est pas venu. En tant que délégation colombienne, nous souhaitons que l'on maintienne le libellé en l'état. Pour ce qui est de la préoccupation de la Grèce, nous pourrions certainement en tenir compte, mais dans un autre registre, dans d'autres discussions. Alors que pour l'instant, nous parlons de l'orbite géostationnaire sans préjuger de la possibilité d'étoffer le libellé de ce point à l'ordre du jour. Vous savez très bien qu'à la page 68, c), nous avons ici une mention qui me paraît tout à fait pertinente et pour l'instant je voudrais m'en tenir aux engagements souscrits dans ce domaine. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la Colombie. Ici aussi vous faites preuve d'un esprit de grande coopération. Merci. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait s'exprimer sur ces points 1 à 10 ? Apparemment personne ne souhaite prendre la parole et je voudrais faire la synthèse de notre accord, c'est-à-dire que nous acceptons tous ces points qui figurent à la page 1 du non document, c'est-à-dire points 1 à 10, tels qu'ils figurent ici, à l'exception du point 6, de façon à donner à la délégation de l'Équateur la possibilité de s'exprimer en la matière, car la délégation de l'Équateur avait pris une part active à la formulation de ce point dans le passé. Ainsi, elle

aura la possibilité de présenter son point de vue dans ce domaine. Sinon, le reste du texte est approuvé. *Il en est ainsi décidé.*

Nous passons maintenant à la page 2. Point 11, page 2. Ceci figure ici à des fins explicatives, donc nous avons à envisager le symposium de l'année prochaine et il nous faudra envisager le symposium. Cette année, nous avons parlé des implications juridiques des applications spatiales et comme vous le savez, c'est un symposium qui s'est tenu le 1^{er} et le 2^{ème} jour de notre Sous-Comité. Comme vous le savez, on avait fait une suggestion, elle venait de l'Ambassadeur González. C'est un point qui est ouvert à la discussion. Je voudrais savoir si vous avez des observations à faire.

Le secrétariat me rappelle que c'est la citation de l'année dernière, donc ce paragraphe figure ici pour votre information. Il s'agit de savoir ce que nous ferons dans le cadre de ce symposium mais jusqu'à présent, il n'y a pas encore eu de proposition officielle. Il n'y a pas de proposition visant à tenir ce symposium le 1^{er} et le 2^{ème} jour de la prochaine session, donc c'est un point que nous pourrions discuter. Mais je vois que la délégation de la Grèce souhaite prendre la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, prévoir deux après-midi consacrées au changement climatique. Je dirais que ceci devrait suffire. Hier, nous avons été saisis de la proposition de l'Autriche visant à tenir ce symposium universitaire concernant l'Accord sur la Lune. Nous avons dit qu'il serait utile d'avoir ce symposium avant la session du Sous-Comité juridique ou au début de la prochaine session de façon à utiliser les premiers résultats de ce symposium, ceci est donc la proposition de l'Autriche appuyée par d'autres délégations de façon à pouvoir en utiliser les résultats au cours de la prochaine session. Pour ce qui est du Sous-Comité, je ne sais pas s'il est vraiment compétent pour aborder la question du changement climatique. Ensuite, une autre année nous parlons des ressources en eau, et je pense que ceci relève de la compétence d'autres institutions spécialisées. J'ai certains doutes quant à l'utilité de l'examen de cette question. Nous avons également la proposition de l'Autriche concernant le symposium universitaire interdisciplinaire.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la délégation de la Grèce, merci de cette suggestion quant à la façon de procéder dans le contexte du symposium de l'année prochaine. Ceci figure dans le non document de façon à vous rappeler la décision de l'année dernière, donc il ne s'agissait pas d'inclure à

nouveau ceci dans le programme du Sous-Comité et de sa session à venir. Merci de cette suggestion. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite s'exprimer à ce sujet ? Il s'agit du symposium. Je vois que la délégation du Chili souhaite prendre la parole.

M. [??] (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Merci, chers collègues. Dans ce contexte, je souhaiterais poser une question concernant ce point. Actuellement, si nous discutons de ce qui figure dans notre document et ceci est adapté à la situation actuelle, c'est-à-dire que les implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial, ceci sera un thème qui sera discuté dans le cadre de ce non document ou bien est-ce que le débat est ouvert de façon à ce que l'on puisse s'exprimer quant au fond de cette question ? Car s'il s'agit de savoir comment traiter de la question, nous sommes d'accord, nous en avons discuté l'année dernière et nous sommes dans un processus de discussion avec d'autres délégations quant à l'opportunité d'en aborder le fond. Si vous voulez notre avis quant au fond de la question, à savoir si c'est une question qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine session, je dois dire que j'ai quelques doutes à ce sujet vu l'intervention de la Grèce dans ce domaine.

Est-ce que c'est la question en soi ou bien est-ce que c'est un débat que vous voulez lancer quant au changement climatique mondial ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. le représentant du Chili. En fait, que vouliez vous dire ? Évidemment pour ce qui est maintenant des implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial, ceci ne sera pas le thème d'un débat de fond. Ce qui nous occupe maintenant, c'est le programme du symposium de l'année prochaine et si je vous ai bien compris et si j'ai bien compris notre collègue grec, il a fait preuve de certains doutes, il a fait part de certaines réticences quant à tenir ce symposium eu égard à l'autre symposium qui a été évoqué, donc il ne s'agit pas de mener un débat de fond pour l'instant.

Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. [??] (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, notre délégation croit comprendre que la pratique passée entraînait des négociations quant au thème du symposium, et l'année dernière était l'aboutissement de circonstances exceptionnelles, et généralement c'est l'institut en question qui détermine le thème de ce symposium. Donc, l'année dernière était

exceptionnelle et je me demande si nous devons vraiment discuter du thème de l'année prochaine.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au délégué des États-Unis. Oui, vous avez raison de nous dire que c'était toujours l'organisateur du symposium, à savoir l'Institut ou le Centre européen du droit spatial qui préparait ce symposium sous forme de contribution au Sous-Comité juridique. L'année dernière, nous avions à faire à une situation exceptionnelle car nous en avons discuté dans le cadre des négociations informelles et c'est à ce moment qu'on a soulevé la question de façon à l'inclure dans l'ordre du jour du Sous-Comité, et c'était finalement une solution de compromis. Il s'agissait d'arrêter le thème du colloque, à savoir le changement climatique mondial et sur la base de ce symposium, on évoquerait l'inclusion de cette question dans l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, et que ceci ferait l'objet de discussions ultérieures. Du moins, c'est la façon dont je crois que la situation s'est passée vu les circonstances exceptionnelles qui ont été évoquées.

Est-ce que vous êtes d'accord pour confier aux organisateurs du symposium, le choix du thème de ce symposium ? Évidemment, on s'intéresse de plus en plus au symposium. Donc nous avons ces deux coorganisateur de ce symposium qui sont des organisations non gouvernementales, et c'est à elles de choisir le thème du symposium en question.

Figure sur ma liste des orateurs, la délégation de la France.

M. [??] (France) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je parlerai en tant que membre de la délégation française, mais peut-être aussi en tant que vice-président du Centre européen du droit spatial et de ce point de vue-là, bien sûr, je ne peux que confirmer l'intervention qui vient d'être faite par notre collègue des États-Unis. Il est absolument clair que c'est de la compétence de l'IISL et de l'ECSL de déterminer le thème de leur colloque. C'est vrai que certaines années, et en particulier l'année dernière, un souhait avait été fait par le Sous-Comité juridique, mais ça reste de la compétence de l'Institut international de droit spatial et du Centre européen de droit spatial, de déterminer le programme de ce symposium qui est effectué à propos du Comité mais pas en tant que réunion du Sous-Comité juridique. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la France, vous avez parlé dans votre rôle de vice-président du Centre européen pour le droit spatial et cette information était très utile pour nous, naturellement. Merci

beaucoup. Je donne la parole maintenant au distingué représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, à propos de l'intervention de mon collègue de la délégation française en tant que vice-président du Centre européen du droit spatial, je voudrais dire que bien sûr les deux instituts, l'Institut international et le Centre européen, ont la possibilité de choisir, en quelque sorte ne peuvent pas choisir des sujets qui n'intéressent pas ou qui soient en dehors de la problématique présente de sujets dont nous nous occupons ici. En quelque sorte, à mon avis, il fallait produire une liste de deux ou trois sujets en alternative, parce que c'est un événement organisé, mais sous les auspices et dans le cadre de nos réunions. Ce n'est pas une réunion conjointe de deux institutions scientifiques en dehors durant laquelle elles peuvent présenter n'importe quel sujet. On était présents il y a quelques années, et on avait comme sujet de présentation, la communication avec les extra-terrestres. Mon ami et collègue, le Pr [inaudible] n'était peut-être pas là, mais c'est aussi pour des raisons de politesse de ne pas lire de telles présentations. J'ai dit ça en excès peut-être, mais il faut qu'il y ait un consentement général sur le sujet. On ne pourrait pas répéter le même sujet pour l'année suivante, ainsi de suite. En ce qui concerne, je reviens sur un petit problème de notre groupe de travail, la proposition de l'Autriche, j'aimerais savoir d'un point de vue tout à fait procédural, ce symposium interdisciplinaire académique proposé par nos collègues et amis de l'Autriche, aurait lieu dans le cadre de –non, ma collègue autrichienne dit non–, mais il fallait trouver au moins deux après-midi pour cette réunion, donc il fallait aussi nous concerter, et nous sommes à Vienne donc nous pouvons trouver pour ce concerter et avoir aussi un emploi du temps, un programme suffisant pour les deux événements. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la Grèce sur ce sujet. Vous avez raison qu'il faut toujours coopérer entre d'un côté les deux institutions intergouvernementales qui offrent le sujet pour le symposium, et en pratique le Bureau des affaires spatiales parce que jusqu'à présent nous ne connaissons pas les sujets offerts par les deux institutions. Ça sera considéré par elles-mêmes et ensuite, c'est notre Bureau qui négocie avec elles sur la réalisation de leurs offres. C'est une chose. La deuxième chose, ça doit être encore éclairée, quel sera le sujet offert et quel sera le sujet qui devrait être effectué l'année prochaine.

[interprétation de l'anglais] : Je donne la parole aux États-Unis.

M. [??] (États-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions remercier notre collègue français pour toutes ces précisions. Il a expliqué comment est-ce que les colloques étaient en général organisés et comment est-ce que les thèmes étaient choisis. Si j'ai bien compris, les décisions ne sont pas prises obligatoirement un an à l'avance, mais peuvent être prises entre les différentes sessions, donc cela signifie que nous ne devons pas arrêter une décision avant la fin de la semaine. Cela dit, nous estimons que ce sujet n'est pas un sujet qui relève strictement d'un débat sur les points de l'ordre du jour. Nous estimons par conséquent qu'il nous faudrait peut-être poursuivre l'examen des points de l'ordre du jour et revenir peut-être sur ce point lorsque nous aurons conclu la question de l'ordre du jour provisoire pour la prochaine session.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie les États-Unis. Je suis d'accord avec vous. Effectivement, ce colloque n'est pas un colloque qui se tiendra officiellement dans le cadre de notre session. C'est un colloque qui se tiendra en marge de la session du Sous-Comité.

[l'orateur poursuit en français] : Je crois que chacun reconnaît ces pratiques. Nous devrions peut-être continuer dans cette pratique. Et aussi votre suggestion que nous pourrions maintenant continuer de parler sur l'ordre du jour de notre Sous-Comité et peut-être ensuite, à la fin de notre considération de ce point, nous pourrions retourner encore si c'est nécessaire au sujet du symposium. Mais en pratique, c'est la chose des organisateurs et la négociation entre les organisations et le Bureau des affaires spatiales. Excusez-moi je me suis expliqué en français.

[interprétation de l'anglais] : Je donne maintenant la parole à la Colombie.

M. [??] (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Je vais être particulièrement concis, et je voudrais juste rappeler que si l'on prend l'exemple de l'année dernière, il faut savoir que cette question avait été choisie parce qu'il y avait eu une proposition qui avait été présentée par un État membre. Je pense qu'il s'agissait du Chili. C'est le Chili qui avait insisté et qui avait proposé que cette question soit débattue dans le cadre de consultations officieuses. Après cela, il avait été proposé à ces deux institutions d'organiser ce colloque. Mais je voulais juste rappeler ce qui s'est passé l'année dernière, et nous pourrions peut-être cette année faire quelque chose pour que l'on propose cette question aux deux institutions. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Colombie. Oui, effectivement, il s'agissait d'une situation exceptionnelle et on était parvenu à un compromis car il s'agissait d'une question qui avait été soulevée effectivement à l'époque par notre collègue, l'Ambassadeur González du Chili.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent faire des observations ou des suggestions sur ce point ? Le Nigeria, vous souhaitez intervenir ? Le Nigeria, vous avez la parole.

M. [??] (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Notre délégation a écouté avec attention ce qui a été dit par les différentes délégations sur ce point, et comme cela a été dit tout à l'heure, il ne s'agit pas ici d'un point à inscrire à l'ordre du jour, il s'agit tout simplement d'un échange de vue sur cette question. Nous nous félicitons d'avoir été saisis ici de précisions sur cette question. Donc, il y a une tradition concernant l'IISL et l'ECSL car ce colloque permettrait de débattre de questions qui enrichiraient le débat du Sous-Comité. Ma délégation propose par conséquent que l'on suive la procédure habituelle, à moins que l'on souhaite modifier la procédure, modifier la pratique traditionnelle. S'il n'y a pas de raisons pour modifier cette procédure, je pense qu'il serait préférable de ne pas la modifier. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué du Nigeria. Si j'ai bien compris, vous souhaitez que l'on respecte la tradition concernant les thèmes du colloque et ces thèmes devraient être choisis par les deux organisations organisatrices, l'IISL et l'ECSL et bien sûr ces thèmes doivent avoir un lien avec le mandat du Sous-Comité. Je vous remercie.

Nous allons maintenant examiner le reste du document. Nous en sommes toujours à la page 2. Vous avez les points qui sont énoncés au paragraphe 141 du document A/AC.105/891. Il s'agit de points qui ont été suggérés au cours des années passées. Ces propositions ont été incluses dans le rapport du Sous-Comité de la session précédente. Je ne vais pas lire ces différents sous points les uns après les autres, vous avez la liste sous les yeux. Je voulais juste savoir si les délégations ayant proposé ces points, je voulais juste savoir si certaines de ces délégations souhaiteraient que l'on retire un de ces points, ou qu'on le modifie. Si ce n'est pas le cas, nous gardons ces propositions sur la liste de nouveaux points éventuels à inscrire à l'ordre du jour des sessions à venir du Sous-Comité. La France, vous avez la parole.

M. [??] (France) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la délégation française souhaite en fait que le point d) Débris spatiaux proposé par la France, ne soit plus porté sur cette liste compte tenu de l'évolution de la situation et de la décision qui a été prise récemment par l'Assemblée générale telle que cette proposition avait été faite il y a bien longtemps, nous pensons que ce n'est plus nécessaire de porter cette proposition. Ça ne supprime pas la possibilité que l'on a à s'intéresser à la question des débris spatiaux, c'est un autre problème, mais telle que la proposition avait été faite, il nous semble qu'on peut enlever la proposition faite par la France il y a déjà de nombreuses années, au moins une dizaine d'années, peut-être un peu moins, mais 8 ou 9 au moins. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. le distingué représentant de la France de votre intervention par laquelle vous avez demandé d'annuler pour le moment ce point, ce sujet de la liste des sujets qui pourraient être considérés dans le futur.

[*interprétation de l'anglais*] : D'autres observations sur cette liste ?

[*l'orateur poursuit en français*] : M. le distingué représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne la proposition conjointe de la République tchèque et de la Grèce concernant les normes existantes du droit international applicables aux débris spatiaux, qui est aussi une très ancienne proposition, je crois que nous devons la garder ici parce que les problèmes des normes concernant non seulement le traitement mais aussi la génération de débris spatiaux est toujours très important. Je parlais dans mon intervention et aussi lors de mon intervention pendant la session du Sous-Comité scientifique et technique, je parlais pour examiner aussi la problématique juridique concernant le droit des États de détruire leurs propres satellites, en vue de grands dangers. Je ne me suis pas entretenu avec mes collègues de la délégation tchèque, mais en tout cas, je crois que nous devons réserver cette proposition conjointe en l'état et on verra s'il y aura une évolution dans l'approche juridique de ce grand problème de génération et pas de mitigation simplement des débris spatiaux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. le distingué représentant de la Grèce de votre contribution à cette discussion. Je ne vois pas le représentant de la délégation de la République tchèque ici dans cette salle pour le moment, mais j'ai été informé que la République tchèque aussi

voulait retenir ce sujet sur la liste des thèmes possibles à considérer dans le futur.

[l'orateur poursuit en anglais] : D'autres observations sur ces différentes propositions ? Si les différentes délégations ne souhaitent pas retirer leurs propositions, cela signifie que ces propositions vont continuer d'être considérées comme de nouveaux points éventuels à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session. *Il en est donc ainsi décidé* et nous n'allons par conséquent supprimer que le d) comme cela a été demandé par le délégué de la France. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs, nous en arrivons maintenant à la dernière partie de ce non document, toujours à la page 2, et là nous avons deux sous paragraphes, un a) où nous avons un libellé de points provisoires et nous avons également un b) avec trois points de suspension. Avez-vous des observations à faire sur le a) ou est-ce que vous préférez que ce débat se tienne demain ? Cela vous permettrait de mieux vous préparer. Aucune délégation ne souhaite intervenir à ce stade et je pense qu'il serait peut-être préférable de reporter le débat sur ce a) demain. De cette façon, les différentes délégations pourront tenir des consultations. Est-ce que vous êtes d'accord avec une telle approche ? Je vous remercie. *Il en est ainsi décidé.*

Je voulais également suggérer que vous discutiez dans le cadre de consultations officielles, d'un petit b) éventuel. Est-ce qu'il y a d'autres propositions que vous souhaiteriez faire au titre du point "Échange général de vue" ? Vous pouvez discuter de tout cela dans le cadre des consultations officielles et nous concluons le débat sur ce non document demain. Lorsqu'une décision sera arrêtée, tous les points figurant dans ce non document figureront dans le rapport.

Excusez-moi, Mesdames et Messieurs les délégués, pour ce petit aparté. Je devais consulter les membres du secrétariat, mais j'ai une bonne nouvelle, j'ai deux bonnes nouvelles, ce qui vous permettra de m'excuser pour cette petite interruption. Compte tenu du fait que nous avons bien travaillé et il y a accord sur la plupart des éléments figurant dans le non document et que nous allons bientôt conclure le point 13 de notre ordre du jour, même si des décisions doivent encore être arrêtées sur certains éléments, nous allons pouvoir commencer la réception organisée par les États-Unis un petit peu plus tôt, et cela vous donnera l'occasion d'aller directement à la réception et de boire un verre en l'honneur de notre hôte, et en notre honneur également parce que nous avons beaucoup travaillé, et le délégué des États-Unis nous a fait savoir que la réception va

commencer à 17 heures au lieu de 18 heures. C'était la première bonne nouvelle.

La deuxième bonne nouvelle est la suivante. Aujourd'hui à 13 h 16, on a lancé une expédition du Kazakhstan et l'équipage incluait le premier astronaute de la République de Corée, Yi So-yeon, j'ai peut-être mal prononcé le nom de cet astronaute, il est accompagné par un astronaute russe, M. Kononenko, il y aura amarrage avec la Station spatiale internationale le 10 avril. Je pense qu'il s'agit d'une excellente information car cela est une preuve de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace, car ces deux pays ont coopéré pour le lancement de cette expédition et il y aura amarrage avec la Station internationale qui a été construite et lancée en orbite par plusieurs pays. J'ai par conséquent le devoir et le plaisir de féliciter la République de Corée pour avoir pu envoyer la première femme astronaute en orbite autour de la Terre, ce qui permet à cette astronaute de travailler également avec les autres membres d'équipage de la Station internationale. Je vous remercie de votre attention.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons lever la séance, mais je voudrais juste rappeler aux différentes délégations quel sera notre programme de travail demain matin. Nous allons commencer nos travaux à 10 heures précises et nous allons poursuivre l'examen du point 12 de l'ordre du jour, "Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace", et du point 13 de notre ordre du jour, "Propositions au Comité de nouvelles questions à inscrire à l'ordre du jour". Avez-vous des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas. La séance est levée. La Grèce, vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce)
[interprétation de l'anglais] : Je souhaiterais que l'on mette entre crochets toutes les propositions du petit a) au petit f), à l'exception du petit d). Et je voudrais également savoir combien de temps nous avons pour discuter de toutes ces questions. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Nous avons entendu ce qui a été demandé par le délégué de la Grèce. Le secrétariat fera de son mieux. Cette séance est levée et nous reprendrons nos travaux demain à 10 heures. Je vous remercie de votre attention et la séance est vraiment levée cette fois-ci.

La séance est levée à 17 heures.